

## Election du Comité Directeur

Mandat 2024 – 2028

\*\*\*\*\*

### Election du représentant des entraîneurs

Mode de scrutin – Collège électoral – Modalités de vote

⇒ Article 14 du règlement intérieur

#### I - Principes généraux

Le représentant des entraîneurs est élu au scrutin uninominal à un tour.

Le siège est attribué au candidat ayant obtenu le plus grand nombre de suffrages valablement exprimés.

#### II – Collège électoral

Le collège électoral est constitué par les licenciés à la Fédération pour la saison 2024/2025 :

- âgés de 16 ans minimum le jour de l'élection, soit le 22 novembre 2024
- titulaires d'un diplôme fédéral ou professionnel permettant l'enseignement d'une ou plusieurs activités gymniques dont la liste est indiquée dans le tableau ci-après.

<b>Diplômes fédéraux</b>	animateur fédéral entraîneur fédéral moniteur fédéral instructeur fédéral coach initiateur fédéral	toutes disciplines
<b>Diplômes de branche</b>	CQP Animateur des activités gymniques	
<b>Diplômes d'Etat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• BP JEPS, mention activités gymniques</li> <li>• DE JEPS, spécialité perfectionnement sportif, mention disciplines gymniques acrobatiques ou d'expression</li> <li>• DES JEPS, spécialité performance sportive, mention disciplines gymniques acrobatiques ou d'expression</li> <li>• BEES toutes disciplines } tous niveaux</li> <li>• BEESAG/BEEGDA } tous niveaux</li> </ul>	
<b>Diplômes de l'Education nationale</b>	Licence STAPS entraînement sportif – mention gymnastique	

Liste des diplômes validée par le Comité Directeur le 20 décembre 2023

Pour pouvoir voter, les entraîneurs doivent s'inscrire au préalable, sur la liste électorale le 30 octobre au plus tard, en fournissant la copie de leur diplôme. L'indication d'une adresse mail

et d'un numéro de téléphone portable valides est indispensable pour pouvoir bénéficier des identifiants de connexion à la plateforme de vote.

Chaque votant dispose d'une voix.

Le vote par procuration n'est pas autorisé.

Seule la personne inscrite sur la liste électorale peut voter.

### **III – Modalité de vote**

Le vote a lieu en distanciel et par voie électronique, le vendredi 22 novembre 2024, de 9h à 18h (heure de Paris).

Les électeurs se connectent à une plateforme de vote grâce à un lien de connexion reçu en amont par mail et SMS.